

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE L'ABERGEMENT-CLÉMENCIAT

**ENQUETE PUBLIQUES PREALABLE A LA DECLARATION DE
PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU P.L.U.**

ENQUETES DU 21 octobre au 5 novembre 2019 INCLUS

A LA MAIRIE DE L'ABERGEMENT-CLÉMENCIAT

Arrêté municipal d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique du
16 septembre 2019

CONCLUSIONS MOTIVEES

Rapport de madame le Commissaire Enquêteur Sara VAZ désignée le 2 septembre 2019
par monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. Rappels sur l'objet et le déroulement de l'enquête publique

Le projet porte sur : la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.

2. Déroulement de l'enquête publique

L'autorité organisatrice de l'enquête est monsieur le maire de l'Abergement-Clémenciat. L'arrêté municipal du 16 septembre 2019 fixe les modalités de l'enquête. Celle-ci s'est déroulée pendant 16 jours consécutifs, du 22 octobre au 5 novembre 2019, à la mairie de l'Abergement-Clémenciat.

Aucun incident ne l'a ponctuée.

Les textes régissant l'enquête sont :

- du Code de l'environnement
- du Code de l'urbanisme

Au cours de l'enquête, j'ai tenu deux permanences qui ont eu lieu le :
le 22 octobre 2019 de 9h à 11h et le 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30

L'information du public a été bien organisée par l'autorité organisatrice.

Aucune visite, ni lettre, ni email, ni remarque n'ont été apposées sur le registre d'enquête.

3. Avis du commissaire enquêteur

A l'issue de cette enquête publique,

- après plusieurs contacts avec la mairie sur le projet,
- après avoir pris connaissance du projet et de son antériorité,
- après avoir vérifié la conformité aux dispositions légales et réglementaires du dossier d'enquête et de la procédure engagée,
- après avoir étudié l'ensemble des pièces constitutives du dossier,
- après avoir pris acte de la position des PPA,
- après avoir pris acte de la non mobilisation du public,
- après avoir pris en compte l'impact environnemental du projet,

Il m'apparaît en conséquence, que rien ne s'oppose à ce projet de Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du P.L.U. qui a démontré son caractère d'intérêt général.

En conséquence,

je formule un AVIS FAVORABLE à la Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du P.L.U.

Fait à Gleizé, le 5 décembre 2019.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sara Vaz', written over a horizontal blue line.

Sara VAZ, Commissaire enquêteur